

Référence : ST-2025-99  
Contact : Alain Boos  
Tél. 23 66 84 08 603  
alain.boos@frisange.lu

Le collège des bourgmestres et échevins,

Vu la demande présentée par la société Post Luxembourg, en vue d'obtenir l'autorisation pour

**l'établissement d'une radiotechnique sise 30, Hoenerwee L-3333 Hellange**  
(n° de dossier 1/25/0052)

Vu la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et le règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés ;

Vu les plans des lieux et des bâtiments ;

Considérant que les avis prévus par la loi ont été publiés dans les quotidiens et affichés pendant quinze jours complets, à partir du 01 avril 2025, sur place et à la maison communale de Frisange ;

Considérant qu'endéans ce délai légal de publication, aucune réclamation écrite n'a été introduite à l'encontre du projet ;

Considérant qu'à l'audition des intéressés, fixée au 16 avril 2025 à 16h00 à la Commune de Frisange, personne ne s'est présenté pour être entendu en ses observations ;


Vu le procès-verbal d'enquête commodo et incommodo du 16/04/2025 établi par le délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés ;

**avise favorablement**

la demande précitée ;

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel

La Secrétaire,



Isabelle Fiedler